MAIRIE DE CHEVINAY

20

CHEVINAY
69210
Tel : 04 74 70 42 63
Fax : 04 74 70 37 02

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE N°20 / 2026

Le Maire de la Commune de CHEVINAY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales – articles L 2212 et L 2213,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation routière, et les textes qui l'ont modifié et complété,

Vu la demande de l'entreprise **CHCOM** domiciliée à DARDILLY (69134) représentée par Madame Nadège LAARAIDH.

Considérant que l'entreprise **CHCOM** interviendra sur le territoire de la commune, chemin de Valfroid **pour le remplacement poteaux télécom, entre le 21 octobre et le 21 novembre 2026**, il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules pendant les heures du chantier, afin d'éviter tout accident ou incident qui pourrait survenir.

ARRÊTE

- **AUTORISE** ces travaux **entre le 21 octobre et le 21 novembre 2026.**
- **AUTORISE** l'empiétement sur la chaussée et la mise en place d'une circulation alternée, et ce pendant la durée des travaux ainsi que l'interdiction totale du stationnement et la limitation de la vitesse à 30 km/h au droit du chantier.
- **DEMANDE** que la voirie soit remise en état.
- Le présent arrêté sera affiché de part d'autre du chantier par l'entreprise susdite.
- Ampliation sera adressé à :
 - L'entreprise susdite,
 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
 - SDMIS

Chacun chargés en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

La signalisation sera installée sous l'entière responsabilité de l'entreprise **CHCOM** pour la réglementation de la circulation durant ces travaux.

Fait à Chevinay, le 20 octobre 2026

Christian DERBOUL
Maire de Chevinay

MAIRIE DE CHEVINAY